

DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 septembre 2020

Délibération n° 2020 – 15/09/2020 – 1

*Élection à la Vice-Présidence étudiante du Conseil Académique
de l'Université de Bourgogne*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

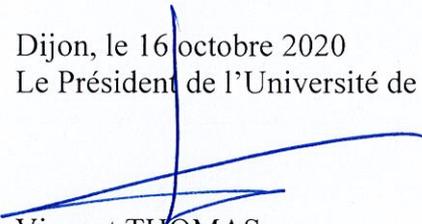
Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 80 Quorum : 40 Membres présents : 51 Membres représentés : 19 Total : 70	Suffrages exprimés : 70
--	--------------------------------

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection de **Mme Léa CLOUZOT**, en qualité de **Vice-Présidente étudiante du Conseil Académique de l'Université de Bourgogne**.

Léa CLOUZOT : 46 voix - élue

Bulletins blancs : 20 - bulletins nuls : 4 - enveloppes vides : 0

Dijon, le 16 octobre 2020
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement